

CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATIONS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

APPEL D'OFFRES

*CONCEPTION ET EXPLOITATION D'UN DISPOSITIF D'ÉVALUATION MESURANT L'IMPACT
DES POLITIQUES PARITAIRES DE FORMATION SUR LES TRAJECTOIRES
PROFESSIONNELLES*

Date limite de dépôt des dossiers de candidatures le 31 janvier 2014

I. PRÉSENTATION DU CNEFP

Au titre de la négociation sur le développement de la formation tout au long de la vie professionnelle, la professionnalisation et la sécurisation des parcours professionnels conclue en 2009, les partenaires sociaux ont décidé de créer un Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle.

Ce conseil est composé d'un représentant titulaire par organisation représentative de salariés au niveau national interprofessionnel, d'un nombre de représentants titulaires des organisations représentatives d'employeurs au niveau national interprofessionnel égal au nombre de représentants des organisations de salariés, et de quatre personnalités qualifiées désignées d'un commun accord par les parties signataires de l'accord national interprofessionnel du 5 octobre 2009.

Le conseil a notamment pour missions de mener ou faire réaliser tous travaux d'évaluation concernant les politiques paritaires de formation professionnelle, d'évaluer la satisfaction des entreprises, d'évaluer la satisfaction des différents publics bénéficiaires. Le Conseil national d'évaluations réalise un rapport public annuel faisant état de l'ensemble de ses travaux. Ce Conseil a engagé ses travaux en juin 2011. Un programme de travail est établi pour 2013 et intègre l'élaboration et l'exploitation d'un outil statistique utile à l'évaluation des politiques paritaires de formation professionnelle.

La Présidence du Conseil national d'évaluations est assurée par Madame Sandra ENLART, responsable de la mise en œuvre de cet appel à prestations. Elle est assistée pour ces travaux par le secrétariat du Conseil national d'évaluations.

II. ELÉMENTS DE CONTEXTE

Au fil des rapports sur le système français de formation professionnelle continue se pose de manière récurrente la question de son efficacité. Ce constat se fonde généralement sur la disproportion entre l'importance des dépenses qui lui sont dédiées et les faiblesses supposées de sa mise en œuvre mesurées à l'aune des inégalités d'accès ou de l'opacité de son fonctionnement. Mais que sait-on de ses résultats effectifs, comment les définir et comment les mesurer ?

La formation continue réalisée à l'initiative des entreprises, pour s'en tenir à elle, concerne chaque année autour de 5 millions de salariés. À la différence des connaissances accumulées depuis 40 ans sur son coût et son accès, il n'existe pas d'informations qui fassent système permettant de connaître son impact sur le parcours des salariés. Cela résulte de la logique gestionnaire du dispositif, qui impose le suivi des dépenses et des bénéficiaires. Cela traduit aussi la difficulté technique d'une mesure de ses effets, au regard des objectifs qui lui sont assignés.

Principalement mobilisée dans les entreprises pour permettre ou accompagner les évolutions des outils ou méthodes de travail, la formation professionnelle continue est également convoquée comme un instrument d'élévation des qualifications, et, dans un contexte de crise, de sécurisation des transitions sur le marché du travail. Une difficulté vient ainsi de l'absence d'outils spécifiques susceptibles de rendre compte de ce double ancrage de la FPC dans le travail et dans l'emploi.

III. OBJECTIFS ET AXES D'ANALYSE

L'objectif de cet appel d'offre est de :

- a) **mettre en place un dispositif d'enquête longitudinale d'envergure nationale, voué à être pérennisé dans le temps (entre 4 et 6 ans), reposant sur une méthodologie stable, une interrogation annuelle, couvrant l'ensemble le plus large possible des secteurs d'activité, destinée à mesurer l'impact des actions de formation suivies par les salariés sur leurs parcours professionnels.**
- b) **Produire des analyses statistiques à partir de ce dispositif**

Cette évaluation se développera selon les axes d'analyse suivants :

- I. L'accès à la qualification et/ou à la requalification
- II. L'accès et maintien dans l'emploi
- III. Les différentes formes d'apprentissage
- IV. Les transitions sur le marché du travail

En corollaire à ces orientations générales, l'évaluation des dispositifs paritaires de formation privilégiera l'analyse des effets de la formation sur **les changements professionnels** vécus par les salariés. Ces changements sont divers (changement de métier, de qualification, de niveau de responsabilité, de niveau de rémunération, de statut...). Ils peuvent être associés à des mobilités internes/ externes, mais également à d'autres changements pas nécessairement liés à une mobilité (meilleure maîtrise du travail, notamment en cas d'évolution des techniques ou de l'organisation, mais aussi amélioration des conditions de travail, de sa qualité, reconnaissances des collègues, de la hiérarchie, etc.)

IV. DESCRIPTIONS ET MODALITES D'EXECUTION

Le rôle du prestataire consiste en synthèse en la **construction d'une cohorte, l'élaboration et l'administration de questionnaire** auprès des salariés échantillonnés et son **traitement statistique**.

a) conditions d'exécution

La mission confiée au prestataire se décompose en quatre phases :

- Phase 1 : Construction de la cohorte
 - Échantillonnage
- Phase 2 : Élaboration, test, ajustement et administration du questionnaire
 - Élaboration du questionnaire
 - Test du questionnaire
 - Finalisation du questionnaire
 - Administration du questionnaire (vague d'enquête n°1)
- Phase 3 : Exploitation de données et résultats
 - Mise en forme et consolidation des données
 - Analyse statistique brute et fine des résultats
- Phase 4 : Vagues d'enquête n°2, n°3, n°4.

b) Contenu de la prestation

Phase 1 : Construction de la cohorte

- **Echantillonnage**

L'objectif du dispositif est de mesurer de manière large les effets de la formation reçue par les salariés sur leur parcours professionnel, sans sélectionner spécifiquement certains types de dispositifs ni cibler certaines catégories de salariés, mais en se donnant les moyens d'identifier ces dispositifs et catégories.

L'enquête sera représentative de l'ensemble des salariés des entreprises du secteur marchand. Les demandeurs d'emploi, ainsi que les salariés du secteur public, de l'agriculture et les non-salariés ne seront pas inclus dans la cohorte initiale, mais les salariés changeant de statut pendant la période de suivi longitudinal seront interrogés sur leur nouvelle situation. Les salariés issus des secteurs de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire ainsi que les professions libérales ne seront pas pris en compte dans le périmètre de l'étude.

L'échantillon initial comprendra environ 30 000 salariés, de manière à pouvoir fournir des résultats détaillés, notamment selon le secteur d'activité, la taille de l'entreprise et le niveau de qualification.

La sélection des salariés devra être précisée par le prestataire au regard :

- Des objectifs définis dans le présent appel d'offres;
- Des sources de données disponibles;
- Du traitement statistique opéré (appariement, stratification, etc.)

Le prestataire proposera une méthodologie rigoureuse limitant l'effet d'attribution cumulée au cours des vagues d'enquête.

La représentativité de l'échantillon selon des caractéristiques nationales devra être assurée. Le calendrier prévisionnel du CNEFP prévoit une première vague de résultats avant la fin 2014.

Phase 2 : Test, ajustement et administration du questionnaire

- **Elaboration d'un questionnaire-test**

Un questionnaire devra être établi par le prestataire au regard des axes d'analyse définis par le présent cahier des charges.

Lors de la première interrogation, les salariés échantillonnés devront renseigner les questions d'identification (notamment concernant la formation initiale), de caractérisation du profil des personnes, ainsi qu'un calendrier rétrospectif permettant déjà une mise en perspective des formations marquantes reçues avec la trajectoire d'emploi depuis la sortie de la formation initiale.

Les interrogations suivantes devront être plus légères mais devront garantir le suivi d'une dynamique de changements, que les personnes restent en entreprise, en changeant, se retrouvent au chômage, etc.

L'ensemble des éléments constitutifs du *fond* (indicateurs, variables, éléments de cadrage, etc.) et de la *forme* (compréhension, facilité d'administration, adaptation au mode d'administration oral/ écrit, etc.) du questionnaire devra faire l'objet d'une validation par le groupe technique du Conseil national d'évaluations.

- **Ajustement du questionnaire**

Plusieurs tests devront être réalisés afin d'apprécier la compréhension des questions d'une part et le taux de réponse d'autre part. Le prestataire devra exposer sa méthode pour la réalisation de ces tests.

A l'issue de cette phase, le questionnaire pourra faire l'objet d'ajustements éventuels si jugé techniquement nécessaire, en aucun cas sur le fond ou sur les indicateurs, mais sur la *forme* (voir ci-dessus)

- **Administration du questionnaire**

Selon les contraintes budgétaires et les informations disponibles, trois canaux d'administration pourront être proposés par le prestataire :

- Postal (retour du questionnaire avec enveloppe T)
- Internet (le courrier précisera un lien Internet et autant que possible un flash code; l'e-mail donnera le lien direct accessible par simple clic)
- Téléphone, à limiter aux segments sur lesquels on constate un taux de réponses insuffisant.

Les relances, soit :

- Par email
- Par courrier
- Par téléphone

Le prestataire est appelé à faire toute proposition de récompense qu'il jugerait pertinente pour ce type d'enquête.

Phase 3 : Exploitation de données et résultats

- **Mise en forme et consolidation des données**

Les modalités de mise en forme des réponses individuelles, les principes généraux d'apurement des données, des contrôles de cohérence, de codification des variables et de redressement des non réponses devront être explicitées par le prestataire dans sa proposition.

- **Analyse statistique brute des résultats**

Le prestataire explicitera dans sa réponse la nature des analyses statistiques brutes des résultats qu'il envisage (tri à plat, tri croisés, analyses par sous-population, etc.)

- **Exploitation de la base de données**

Afin de garantir l'anonymat des répondants, les résultats devront être produits sous une forme statistique agrégée. Les fichiers anonymes devront dans un deuxième temps être produits et rendus accessibles à la communauté scientifique. Le prestataire précisera dans sa réponse les modalités pratique qu'il envisage pour cela.

Les résultats des analyses devront être communiqués au Conseil national d'évaluations sous la forme de rapports, notes de synthèse. Selon les besoins exprimés par le Conseil national d'évaluations de la formation professionnelle, le groupe technique pourra solliciter un traitement statistique ponctuel de la base de données par le prestataire.

Phase 4 : Vague d'enquête n°2, n°3, n°4

Le prestataire précisera l'échantillon selon l'exploitation réalisée à chaque vague d'enquête. Les éléments suivants devront être notamment notifiés :

- Le nombre de salariés bénéficiaires et non bénéficiaires ;
- Les modalités d'administration du questionnaire (email, courrier, téléphone) ;
- Le nombre de questionnaires attendus ;

- Le calendrier pour chaque vague d'enquête.

V. COORDINATION ET SUIVI

Un groupe technique est mis en place au sein du Conseil national d'évaluations. Il est en charge d'évaluer la qualité de l'avancement des travaux, en particulier lors de contacts réguliers avec le prestataire. A cet effet, le prestataire désigne un référent unique (chef de projet, responsable de mission) afin de garantir la cohérence et la bonne réalisation des opérations confiées.

VI. CONTENU DES OFFRES

La réponse attendue sera formulée par le prestataire, coordinateur et unique responsable de la mission, qui pourra, le cas échéant, s'associer les compétences nécessaires à la bonne réalisation des opérations confiées. L'offre de prestations devra comporter impérativement les renseignements suivants :

- **Profil général du prestataire**

- La raison sociale
- L'effectif global de la structure
- Les secteurs d'intervention et/ou domaines d'activité
- Les autres prestations proposées
- Les moyens techniques (plateau, logiciels, etc.) et humains globaux d'administration de questionnaires
- Les statuts de la sous-traitance, les activités sous-traitées, etc.

- **Contexte et objectifs généraux de la prestation**

Le prestataire reformule sa compréhension du projet et de son contexte, et précise sa vision et son approche du sujet.

Il peut être en mesure de clarifier certains points ou d'en suggérer des compléments :

- Résultats attendus de la prestation effectuée, phase par phase
- Le prestataire précise les résultats auquel il s'engage, volet par volet

- **Déroulement de la prestation**

Le document remis précise le découpage de la prestation phase par phase, ainsi que la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire à chaque phase et en déduit le volume de travail et les moyens techniques qui lui sont nécessaires (conception, préparation, réalisation...). Il précisera notamment quelle est la base de sondage envisagée, les grandes lignes du plan de sondage, les méthodes de passation du questionnaire envisagé, la durée de la passation, les dispositifs envisagés pour limiter

l'attrition entre deux vagues, les principes envisagées pour le traitement de la non réponse.

Il doit également préciser le dispositif global de conduite de la prestation :

- Méthode de collaboration préconisée avec le commanditaire (comité de pilotage, réunions de travail, modalités, d'information...)
- Planning proposé ;
- Procédures de suivi d'avancement et d'évolution de la prestation ;
- Logistique de réalisation (logiciel utilisés, etc.)

- **Moyens humains**

Le prestataire présente dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation du projet :

- Nom et rôle de chaque intervenant ;
- Responsabilités précises de chaque intervenant dans la prestation ;
- CV de chaque intervenant

- **Offre financière détaillée**

Le prestataire indique de façon très précise le prix en Euros HT de la prestation en suivant le découpage attendu par phase.

Il précisera les hypothèses retenues en termes de proportion par canal d'administration (papier, Internet, téléphone), ainsi que selon les vagues d'enquête successives. Il donnera, si sa prestation n'est pas forfaitaire mais dépend de ces proportions et séquences d'enquête, les modalités exactes de calcul.

- **Compétences attendues**

Une expérience avérée dans les traitements statistique de type enquête, panel, cohorte.

Un engagement ferme de prestations pour une période *a minima* de deux ans.

Une capacité humaine et technique à réaliser le type de prestations confiées.

Une capacité de travail en réseau.

VII. CONTRACTANTS

Un contrat de prestations sera établi entre le prestataire retenu, le Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels représenté par son directeur général, organisme paritaire en charge du financement des travaux d'évaluation, et le Conseil national d'évaluations représenté par sa Présidente.

a) Modalités de paiement

Les conditions tarifaires de l'offre retenue sont fermes et définitives, sans révision des prix. Le paiement des prestations réalisées interviendra après validation de la Présidente du Conseil national d'évaluations

b) Confidentialité et propriété des travaux

Le prestataire s'engage :

- **Au respect rigoureux des contraintes pratiques préconisées par la CNIL**, tant dans l'information des répondants que dans les garanties apportées dans le transfert et la consolidation des fichiers nominatifs.
- **A la sécurisation dans le transfert des informations entre le groupe technique et le prestataire** : le prestataire proposera un canal technique garantissant une totale sécurité en la matière.
- **A la confidentialité absolue des fichiers bruts, qui demeurent la propriété du prestataire.**
- **A la signature d'un contrat d'engagement réciproques et de confidentialité** entre le prestataire et le commanditaire.

VIII. PLANNING PREVISIONNEL

Planning de **réponse à la prestation** :

- Date limite de réception des propositions : 31 janvier 2014
- Notification du marché : 6 février 2014

Planning de l'**enquête** (sous réserve d'ajustement)

- Phase 1 : définition de la cohorte: février 2014 à juin 2014
- Phase 2 : Test, ajustement et administration du questionnaire : juillet à septembre 2014
- Phase 3 : Exploitation de données et résultats de l'enquête n°1: novembre 2014
- Phase 4 : Vague d'enquête n°2, n°3, n°4 :
 - ré-interrogation mi 2015
 - ré-interrogation mi 2016
 - ré-interrogation mi 2017

IX. ENVOI DES OFFRES

Les offres seront adressées par voie électronique à l'attention de Monsieur Christophe Coriou à l'adresse mail suivante : (ccoridou@medef.fr) et copies à Monsieur Edine Gassert (egassert@fpspp.org). Pour toutes les questions techniques : Monsieur Edine Gassert, par email egassert@fpspp.org ou au 01.81.69.01.53.

La date limite de réception est fixée au 31 janvier 2014. Un entretien pourrait être organisé pour mieux appréhender la proposition.